



**PRINCIPAUTÉ
DE FERTHROY**

Ferthroy
Forever

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
JURIDIQUE

Date de rédaction : 2020-10-07

Date d'applications :

Rédigé par : Raphaël Mc Nicoll

CODE CIVIL

De la Principauté de Ferthroy

*Autorisé par son altesse Sérénissime, le prince régnant
et son excellence, le premier ministre*





**PRINCIPAUTÉ
DE FERTHROY**

Ferthroy
Forever

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION JURIDIQUE

PRÉAMBULE : LE CODE CIVIL DE LA PRINCIPAUTÉ DE FERTHROY ;

La principauté de Ferthroy, Nation déclarant au point de vu Micronational l'indépendance, forte, solidaire ; créer et applique : le code civil de la principauté de Ferthroy, en tant que document rassemblant les droits et devoirs de tous et chacun relié au droit citoyen. Son application immédiate est garantie auprès de chaque citoyen Ferthroyen, visiteurs dès son entrée au sein de tous les territoires Ferthroyen .

Article 1 : Les lois, décrets, traités et ordonnances princières seront disponible en format PDF dès le jour de leur application directement au Journal Officiel de la principauté disponible sur le site officiel.

Article 2 : Dès l'annonce des différentes lois, celles-ci rentrent en vigueur dans un délai maximal de 24h.

Article 3 : Une loi est en vigueur jusqu'à l'annonce de son abrogation par l'autorité princière ou toutes autres autorités compétentes.

Article 4 : Pour et inculper un citoyens, les autorités compétentes doivent s'appuyer sur des preuves valables et respecter le fait qu'un suspect est innocents jusqu'a la preuve du contraire et qu'il est en droit de collaborer avec les services compétents.





**PRINCIPAUTÉ
DE FERTHROY**

Ferthroy
Forever

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION JURIDIQUE

Article 5 : Chaque personnes séjournant sur un territoire de la principauté de Ferthroy avec un visa permanant ou temporaire, sont égaux en droits et sont sous la juridiction de Ferthroy, en outre, il se doivent de respecter et d'appliquer les lois, décrets et ordonnances princière.

Article 6 : La principauté de Ferthroy reconnait et donne à tous ses citoyens la liberté d'expression dans la mesure ou elle n'est pas utilisé à des fins diffamatoire ou haineux.

Article 7 : La liberté des un se finit la ou celle des autres commence.

Article 8 : La liberté collective est accordé et donne des droits collectifs, tels que le droit de manifester, de se syndiquer, de faire valoir ses opinions, le tout dans le respect de la loi.

Article 9 : Tous les sacrements religieux, tel que le mariage, baptême et tout autre sacrements sont libre d'être effectué , peu importe la religion . La liberté religieuse est en vigueur à Ferthroy.

Article 10 : Pour l'obtention de la citoyenneté, une demande auprès du Bureau Princier dois être effectué et accepté ou non par le prince ou son équipe. Un formulaire à se sujet est disponible sur le site internet de la principauté. L'obtention de la nationalité, requière d'être née sur le sol Ferthroyen et/ou d'avoir minimum un parent avec une nationalité Ferthroyen ou deux parents avec la citoyenneté ferthroyen, le Prince doit également approuver la demande de nationalité.





**PRINCIPAUTÉ
DE FERTHROY**

Ferthroy
Forever

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION JURIDIQUE

Article 11 : La nationalité et la citoyenneté Ferthroyenne sont cumulable avec les citoyennetés et nationalités macronationaux mais limité à 3 pour ce qui est des citoyennetés et nationalités micronationaux .

Article 12 : Pour séjourner à Ferthroy, un visa temporaire ou permanent est requis, dans certains cas, aucunes demandes n'est à effectuer si par exemple l'hôte vie dans un territoire qui est partagé avec une autre nation et/ou qu'il à un visa ou une autorisation de la nation en question.

Article 13 : En cas de naissance(s) sur le territoire Ferthroyen, un certificat de naissance sera créé et remplis à la demande des tuteurs légaux.

Article 14 : En cas de décès d'un citoyens sur le territoire Ferthroyen, un certificat de décès sera crée et remplis.

Article 15 : Seul le Prince de la principauté de Ferthroy a le pouvoir d'anoblir un citoyen impliqué pour le récompenser de son implication dans Ferthroy.

Article 16 : Le Bureau Princier représente le prince dans ses décisions et a de facto les mêmes pouvoirs que le gouvernement pour tous ce qui touche à la Principauté en général.

Article 17 : A l'obtention de votre citoyenneté, vous obtenez un certificat de citoyenneté nominatif qui vous sera demandé pour toutes démarches administratives.





**PRINCIPAUTÉ
DE FERTHROY**

Ferthroy
Forever

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION JURIDIQUE

Article 18 : Un document promulguant une loi, décret, ordonnance princière, contrat, ou autres documents relevant de la justice ou du juridique n'a aucune valeur sans la signature des autorités compétence, c'est-à-dire, pour ce qui concerne le gouvernement, le premier ministre et pour le reste, le prince lui-même. Néanmoins, des exceptions peuvent être présent, tel que pour un traité diplomatique, qui peut être signé par le ou la ministre des Affaires étrangères.

Article 19 : Ce présent document possède l'appellation direct de « Code Civil » de la principauté de Ferthroy.

Article 20 : après la signature des autorités compétente, Ce présent document sera publié au Journal Officiel de la Principauté.

Ce présent document est à effet immédiat et irrévocable sauf par le prince
lui-même

LE PREMIER MINISTRE

LE PRINCE DE FERTHROY

